



ASSOCIATION « LE BROCHET REINOIS »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 1) **LIEU : étang les Trous à Tenaud.**
- 2) **PUBLIC : le concours est ouvert à toute personne à partir de 5 ans (sous la responsabilité des parents).**
- 3) **Il n'est pas nécessaire d'être sociétaire de l'association ou de posséder une quelconque carte de pêche pour participer.**
- 4) **Le prix de l'inscription est de 10 euros**
- 5) **Toutes les espèces de poissons seront comptabilisés.**
- 6) **L'amorçage est autorisé à partir de 9h, quantité non limité.**
- 7) **Une seule canne au coup par pêcheur, longueur non limité.**
- 8) **Chaque pêcheur devra avoir sa bourriche ou seau personnel**
- 9) **La ligne doit rester sous la surveillance constante du pêcheur.**
- 10) **Les places sont attribués par tirage au sort sur place à l'inscription des participant dès 7h30.**

Sauf pour les personnes à mobilité réduite ou limité, dans ce cas le choix sera effectué par le bureau de l'association par soucis de sécurité.

- 11) **Les concurrents doivent pêcher à la place que le tirage au sort leur a désignée et ne doivent pas gêner leurs voisins.**
- 12) **Début du concours 9h00.**

Durée: 3h Pause fraîcheur à 10h30

- 13) **Fin du concours 12h00.**
- 14) **Après comptage et pesée les prises seront remise à l'eau obligatoirement sauf espèces nuisible (poisson chat et perche arc en ciel)**

15) Le comptage des points se fait au poids total pêché additionné au nombre de poissons, selon le barème suivant :

- 1 point par gramme et 10 points par poisson
- Le comptage des poissons et la pesée s'effectueront à l'issue du concours, sauf poissons trophée ou protégés.
- Après pesage et comptage aucun autre poisson éventuellement oublié ne sera pesé.
- C'est celui qui a le plus de points qui a gagné le concours, en cas d'égalité, le nombre de prises désignera le vainqueur.
- 50 pêcheurs pour 50 lots, trophée pour les trois premiers, le meilleur jeune (jusqu'à 16ans) et la meilleure femme.

16) 12h30 Classement, remise des lots, photos de groupe

17) L'inscription à ce concours vaut acceptation à ce règlement, en cas de non respect à ce règlement le participant sera exclu du concours sans dédommagement ni remboursement.

Membre du bureau :

- *Guillaume Perrot, Président, 06 88 47 12 98*
- *Jean-Louis Joulain, secrétaire, 06 45 81 58 96*
- *Pascal Mélaine, Trésorier, 06 61 28 33 79*

Laissez les lieux propres et respectez l'environnement, Cela coûte si peu.

Le président ,

Guillaume Perrot